

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 21 novembre 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 05 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 5 décembre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M DAUZIER

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (25)

BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DELLA-VALLE Luc, DELYS Dominique, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, POINTIERE Michael, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEMION Michel, SLEDZ Jean, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

Étaient absents (14)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, ZECCHI Stéphane.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à VIDAL Claude
IMBERT Tony a donné pouvoir à MOREAU Jean-Michel
JUDALET Patrick a donné pouvoir à DAUZIER Claude
NAVARRO David a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

Étaient excusés (3)

DEJOLLAT Daniel, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent.

Objet : **Approbation de l'attribution de fonds de concours redevance R2 Valençay**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-26,

Vu la délibération du SDEI du 2 juillet 2025 relative à l'approbation de la convention régissant les fonds de concours versés par le SDEI aux communes de régime urbain de concession au titre de l'année 2025,

Vu la délibération du SDEI du 2 juillet 2025 relative à l'approbation de la répartition par collectivité urbaine des fonds de concours au titre de l'année 2025

Considérant que la convention annuelle relative au versement de fonds de concours entre le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre et chaque commune de régime urbain de concession prévoit l'approbation de la liste définitive des équipements publics susceptibles de bénéficier des fonds de concours.

A ce jour, la liste définitive des équipements publics éligibles et le montant associé pour la commune de Valençay est la suivante :

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Remplacement de menuiseries logement école Benjamin Rabier	6 284,96 €	6 284,96 €	75,00%	3 794,05 €
	6 284,96 €	6 284,96 €	60,37%	3 794,05 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

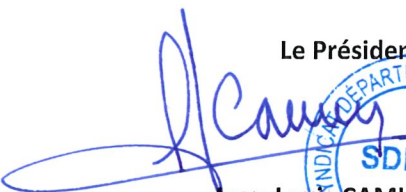
Article 1^{er} : D'approuver la liste des équipements publics présentés et les montants associés pour la commune de Valençay de régime urbain de concession.

Article 2 : De procéder au versement des sommes éligibles dans le cadre des fonds de concours.

Article 3 : D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Louis CAMUS



Secrétaire de Séance :


Claude DAUZIER

